

INFOS

n° 41 Hiver 2010

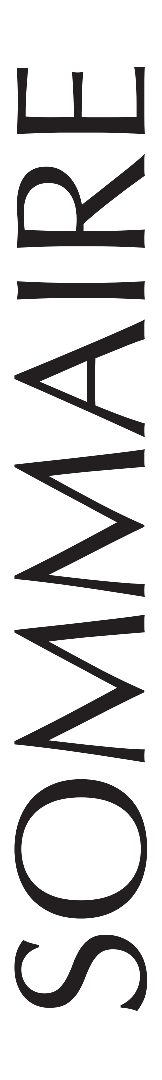


Le bulletin communal de LAGRASSE









Le mot du maire

Commune

Intercommunalité

L'école communale

Les associations

Histoires locales

Et tout le reste ...

Photo de couverture : La récolte des olives à Lagrasse - Philippe Descroix

Mairie en bref

Ouverture au public des bureaux de la mairie
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

tél. 04 68 43 10 05
fax. 04 68 43 10 41
site web www.lagrasse.fr
courriel Mairielagrasse@wanadoo.fr

Une boîte aux lettres est à votre disposition
dans la porte d'entrée.

Les réunions du conseil municipal sont publiques.
La date et l'ordre du jour sont affichés à la mairie et sur le panneau d'affichage devant la pharmacie et dans les principaux commerces.
Elles sont annoncées sur le site internet à la rubrique «Oyez Lagrassiens !»

Les réunions du conseil communautaire sont également publiques. Elles sont sur le site et annoncées de la même manière.

ÉDITORIAL

Il faut remercier tous les personnes, élus et bénévoles, qui par leur travail nous permettent chaque trimestre de disposer de ce bulletin d'information qui est apprécié et attendu par beaucoup.

Les travaux de réhabilitation de quatre logements sociaux dans le bâtiment dit « ancienne gendarmerie » sont en voie d'achèvement. Cette opération évalués à 300 000 €, financée par l'État (9 200 €), la Région (12 600 €), le Département (36 600 €) et un emprunt auprès de la caisse des Dépôts et Consignations va permettre aux locataires de disposer de logements aux normes modernes d'habitabilité avec des loyers accessibles aux foyers les plus modestes. Les bâtiments de l'école publique ont bénéficié de travaux pour la réfection complète des sanitaires qui sont maintenant terminés (coût 30 000 €). Des volets ont été changés dans la salle informatique qui a bénéficié d'une mise aux normes électriques .Les ouvertures de la façade Promenade ont été repeintes. La réfection et la révision des toitures ont été réalisées. Dans le clocher de l'église un support de cloche a été remplacé et une protection contre les volatiles a été réalisée.

Organisé chaque année par le club du 3e âge à la demande de la commune, le repas des ainés du village réunit au fil des ans de moins en moins de convives. Aussi et après avoir rencontré les responsables du club du 3e âge, le conseil municipal a décidé d'abandonner ce repas pour cette année, et de marquer la reconnaissance que nous devons aux séniors du village par la remise d'une corbeille de produits des terroirs.

Les 8 et 9 décembre dernier la région d'Île de France se trouve paralysée par la neige. Les axes routiers n'ont pas été dégagés, et dans cette région où les transports individuels sont prépondérants, des milliers de personnes se trouvent éloignées de leur domicile, contraints à rester dans leur véhicule, ou passer la nuit dans leur entreprise et les gymnases. Bien sûr notre gouvernement a commencé par nier les faits, puis a désigné le bouc émissaire idéal « c'est Météo France ». Restons sérieux. Il neige en hiver, même à Paris. Et il serait plus simple pour le gouvernement de reconnaître que la diminution des crédits et des emplois à l'Équipement compromet l'efficacité de ce service public. Et il serait intéressant de mesurer pour l'ensemble de l'économie les dépenses engendrées par ces perturbations climatiques avec les policiers déployés, les camions paralysés des heures durant, les salariés coincés dans les entreprises ou éloignés de leur lieu de travail. Quel gâchis.

Éric Cantona, célèbre joueur de football, nous a invités à retirer notre argent des banques le 7 décembre. Cet appel, ignoré dans un premier temps par les médias, a finalement été pris aux sérieux, même par notre ministre des finances. Il est difficile pour chacun d'entre nous de faire sans le chéquier ou la carte de crédit. Mais le succès sur les réseaux d'internet de cet appel exprime sans aucun doute l'exaspération de la population contre la crise financière dont elle subit les conséquences : plans d'austérité mis en œuvre par les gouvernants au détriment des chômeurs, des retraités, des malades alors que les profits des banques se gonflent, bien qu'elles soient responsables de la crise. Pourquoi laisser autant de liberté aux spéculateurs ?

Le conseil municipal présentera ses vœux à la population le jeudi 20 janvier 2011 à 18 h 30 salle du foyer.
Venez nombreux y participer.

Bonne fêtes à toutes et tous.

René Ortéga

Le mot du maire

Le conseil municipal

Séance du 16 septembre 2010

<u>Présents</u> : *Jacques Alquier, Audrey Betbeder, Philippe Descroix, Bernard Fraisse, Régis Mazet, Sébastien Mazuque, René Ortega, Chantal Pouytes, Martine Raynal, Philippe Rey, Sandra Rey, Jean-Paul Salvagnac,*
<u>Procuration</u> : *Antoine Chapelot à Sébastien Mazuque, Cécile Jénin à René Ortega, Alphonse Snoek à Jean-Paul Salvagnac.*
<u>Secrétaire</u> : *Sandra Rey,*

Schéma directeur du réseau d'eau potable de la commune :

Le maire rappelle au conseil l'avant-projet pour la réalisation du schéma directeur du réseau d'eau potable de la commune. Cette opération de 42 975 € HT peut être financée par le département de l'Aude et l'Agence de l'eau à hauteur de 4 297 € et 21 487 €. Le solde soit la somme de 17 191 € demeure à la charge du budget du service eau/assainissement.
Le conseil donne son accord au lancement de cette étude.

Projets des travaux d'alimentation en eau potable des écarts - irrigation :

Le maire donne connaissance des projets des travaux d'alimentation en eau potable des écarts du moulin de la Grave, moulin d'Escourrou et domaine d'Argentiers pour un coût respectif de 21 312 €, 25 520 € et 70 429 €. Des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau ont été sollicitées. Les propriétaires des écarts concernés compléteraient le financement. Le conseil autorise le maire à poursuivre la recherche de ces financements.
Le maire présente la demande du propriétaire de l'écart des Auzines pour l'irrigation des nouvelles plantations prévues l'hiver prochain. Les recherches effectuées à partir de forages sur la nappe phréatique n'assurent pas une ressource en eau suffisante. Un pompage en période hivernale sur la rivière de l'Orbieu a été retenu après études et acquisitions foncières. La réalisation de ce projet nécessite deux extensions du réseau électrique dont le financement pourrait être mobilisé au titre du programme d'électrification rurale dont est chargée la communauté de communes. Le solde du montage financier serait à la charge du demandeur.
Accord du conseil.

Modification du plan d'occupation des sols :

Sur proposition du maire le ***conseil approuve la modification du plan d'occupation des sols***.

Conteneurs d'ordures ménagères :

Le maire informe ses collègues des plaintes de plusieurs habitants au sujet des nuisances que génèrent les conteneurs d'ordures ménagères placés sur la voie publique. Plusieurs commerçants utilisent abusivement ces conteneurs : absence de sacs déchets, envahissement d'emballages et de cartons pourtant recyclables via la collecte du tri, la déchetterie ou l'élimination à partir des réseaux réservés aux activités artisanales et commerciales. Aussi, le maire propose de saisir le SMICTOM chargé de la collecte et du transport des déchets, afin de procéder à une étude pour une collecte individuelle à partir de conteneurs mis à disposition de chaque foyer, tout en maintenant bien entendu le porte à porte pour la collecte des déchets recyclables. Plusieurs conseillers estiment qu'une telle collecte responsabiliserait les usagers. D'autres élus mettent en avant les difficultés d'organisation. Le maire rappelle qu'une collecte de ce type fonctionne à Lézignan-Corbières dans les ruelles du centre ville. Il cite en exemple plusieurs villages classés parmi les Plus Beaux Villages de France qui ont adopté ce type de collecte bien plus respectueux des habitants et des espaces publics.
Accord du conseil, qui d'autre part accepte la mise en place d'une collecte régulière des encombrants dont la périodicité sera fixée ultérieurement.

Achat à la commune d'une partie de l'ancienne boulangerie :

Le maire présente le souhait des héritiers Bertrand pour l'achat à la commune d'une partie de l'ancienne boulangerie jouxtant leur maison familiale. Le maire indique qu'une demande de location de ces locaux communaux a été faite par Mme Parodi pour y installer une activité artisanale avec lieu de vente.
Affaire mise à l'étude.

Attribution de subventions.

Sur proposition du maire, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :
- Club de rugby du Val de Dagne 300 € (soutien pour la réactivation du club)
- Hyménée 100 € (théâtre du 04/09/10)
- Chemins du Maître Cabestany : 170 € (salon du Louvre)
- Halte-garderie de Talairan: 660 € (révisée sur la base de la subvention de Talairan, commune siège de l'activité)

Participation financière aux dépenses scolaires :

Le maire informe ses collègues que les communes de St-Pierre-des-Champs, Talairan et Tournissan vont procéder, comme convenu, au paiement de leur participation financière aux dépenses scolaires pour leurs enfants ayant fréquenté l'école de Lagrasse durant l'année 2008/2009. Leur participation aux dépenses du restaurant scolaire n'est pas acquise à ce jour.

Programme Odysséa :

Le maire rappelle au conseil le programme Odysséa destiné à promouvoir le tourisme à partir de ports maritimes de la méditérranée en associant des centres d'intérêt dans l'arrière-pays. Notre village pourrait constituer une étape avec un accueil à la maison du patrimoine équipée de nouvelles technologies.
Le conseil donne son accord de principe.

Concessions au cimetière :

Le maire propose à ses collègues de procéder à une deuxième tranche de travaux pour la reprise de concessions à l'état d'abandon dans la partie ancienne du cimetière.
Accord du conseil qui d'autre part, approuve la proposition du maire d'attribuer des concessions de longue durée (25 ans par exemple) plutôt que des concessions à perpétuité sur la partie du cimetière qui sera réservée à cet effet.

Garderie :

Le maire tient à remercier Mme Chantal Pouytes pour son bénévolat sur la garderie lors des congés de maladie du personnel.

Exposition à la maison du patrimoine :

M. Mazet indique qu'un thème pour une exposition dans la salle blanche de la maison du patrimoine est à retenir dès que l'audiovisuel consacré au village sera installé.

Assemblée générale de l'association des sites pôles du pays cathare :

Mlle Betbeder donne le compte-rendu de la dernière assemblée générale de l'association des sites pôles du Pays cathare : spécificité du statut de la commune au sein de cette association, étude en cours des montants des cotisations annuelles, réflexion sur l'opportunité d'une demande de classement du Pays cathare au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Les commissions municipales travaillent.

Association Ville et Métiers d'Art

Délégué : Alphonse Snoeck

Compte-rendu de la réunion du 25 novembre à Paris.

1 - Un rapport d'étape sur la mise en place du centre de ressources et de la bourse des ateliers.

Ce réseau intranet mettant en relations les artisans d'art désirant se délocaliser et l'offre des locaux proposés par les mairies prend forme progressivement et donne déjà quelques bons résultats.

2 - Les Journées Métiers d'Art.

Présentées par Mme Florence Guyard, responsable du service communication à l'Institut National des Métiers d'Art.
Désormais ces journées auront lieu chaque année à la même date, vraisemblablement le premier week-end d'avril. Il est proposé aux ateliers et aux communes qui ne bénéficient pas d'un taux de fréquentation suffisant à cette époque de se grouper afin d'organiser un événement commun à l'attention d'un public régional.

3 - Formations au tourisme pouvant être liées aux métiers d'art.

Intervention de M. Christophe Delaunay, directeur de la mission Pays de Loire – Métiers d'Art.
L'université d'Angers présente une faculté créée en janvier 2010 accueillant 2 500 étudiants dont 20 % d'étrangers appartenant à plus de 50 nationalités. Elle offre des formations relatives aux métiers touristiques dans l'économie locale et à la valorisation économique de la culture, du patrimoine et du tourisme. (Licence professionnelle, master et doctorat).

4 - La Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux.

M. Gastambide, directeur, présente la synthèse de l'action des PNR en faveurs des métiers d'art. Il souhaite développer un partenariat entre les PNR et le réseau Ville et Métiers d'Art.
Un projet à ressaisir pour les Corbières avec la suggestion de faire de Lagrasse la "Ville porte" c'est-à-dire le point d'accueil des visiteurs où l'on trouve toutes les informations concernant le parc naturel. Nous vous rappelons qu'un PNR incluant notre commune est en projet. *Voir l'article pages 10 et 11 du bulletin Infos n°37 Hiver 2009*.

5 - M. Thierry Deslot, directeur des services économiques à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés, fait la synthèse de l'action des comités départementaux du tourisme en faveur des métiers d'art.

6 - M. Alain Vogel-Singer, maire de Pézenas et président de "Ville et Métiers d'Art" suggère que la prochaine réunion des communes labellisées en Languedoc-Roussillon se déroule à Lagrasse début 2011.

7 - Un compte-rendu de l'assemblée générale 2010 de Ville et Métiers d'Art est à votre disposition par courriel sur demande à l'adresse : a-snoeck@wanadoo.fr



Programme Odyssea

Colloque Odyssea à Gruissan : 2 et 3 novembre 2010



Ce colloque « Odyssea, cap sur le tourisme raisonné du 21e siècle » a été organisé par la ville de Gruissan, la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), le Groupement Européen de Coopération Odyssea, les partenaires du réseau Odyssea.
Il est un événement fondateur du programme Odyssea et le point de départ du réseau des villes-ports européens.

Les participants sont venus de différents pays. Il a été inauguré l'itinéraire culturel côté Mer & côté Terre Odyssea de la cité pilote Gruissan. en coopération avec les terroirs des Hautes-Corbières, l'agence Sud de France, la plateforme des producteurs du pôle d'excellence Corbières Minervois et de l'agglomération le Grand Narbonne.
Le programme Gruissan, cité Odyssea « patrimoine phare de la Méditerranée », avec démonstration des technologies et innovations, le portail web.2 et l'Atlas Odyssea des destinations MED, les applications Iphone, Smartphone, signalétique et TIC Odyssea, outils de communication, gestion raisonnée de l'environnement a été présenté pour démontrer l'intérêt culturel, touristique et économique d'Odyssea. Ont ensuite été présentées : les escales Nautiques (l'Itinéraire culturel en mer au comptoir culturel maritime à la capitainerie et les escales Culture et Patrimoine (l'Itinéraire culturel à terre au comptoir d'information à l'office de tourisme.)

S'en est suivie la présentation de l'Itinéraire culturel ODYSSEA Gruissan via le Grand Narbonne, les châteaux du Pays Cathare, en présence des maires de Cucugnan, de Duilhac-sous-Peyrepertuse, des représentants des maires de Termes, de Lagrasse ainsi que des vignerons des Terroirs du Vertige « Pôle d'excellence rural oenotouristique », le président des Gîtes de France, l'agence Sudfrance et la plateforme des producteurs SLR.

Sont intervenus (voir photo, de droite à gauche) : Magali Vergne , maire de Névian – conseillère régionale Politique Oenotouristique ; Sébastien Pla, maire de Duilhac-sous-Peyrepertuse ; Joël Gauch, maire de Cucugnan ; les représentants d'Hervé Baro (Michel Séguy), maire de Termes, vice-président du Conseil général de l'Aude, président commission "Cohésion Territoriale Arc Latin", et de René Ortega (Philippe Descroix), maire de Lagrasse ; Georges Fabre, président des vignerons des Terroirs du Vertige - Talairan ; Yves Fabre, président des Gîtes de France & Agence Sudfrance, gérant des Saveurs du Languedoc Roussillon

Odyssea suscite l'intérêt des maires des petites communes pour la vie et même la survie de leur village, de leurs vignobles, de leurs emplois.

L'après-midi du 2 novembre fut dédié aux discours officiels et à la signature d'accords de coopération, avec :
- Danielle Küss, directrice des affaires internationales du tourisme, représentant Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du tourisme,
- Vicent Torres Guasch, directeur général de la promotion touristique du gouvernement des Îles Baléares
- Marie-Paule Bardèche, sous-prefête de l'Aude,
- Agnès Jullian, vice-présidente de la région Languedoc-Roussillon et présidente déléguée du CRT Languedoc-Roussillon,
- André Viola, vice-président du conseil général de l'Aude,
- Didier Codorniou, maire de Gruissan,
- Christiane Monnier, conseillère municipale à la ville de Narbonne, vice-présidente de l'office de tourisme de Narbonne.

Il a été question de l'accord-cadre de soutien au modèle Odyssea qui sera signé trois jours plus tard,

le 5 novembre 2010, lors du salon international du patrimoine culturel à Paris, entre le ministère du tourisme, la FFPP et le groupement européen de coopération Odyssea.

Ensuite :
Signature de l'Accord de coopération constitution du GEIE ODYSSEA avec les partenaires européens, en présence de Danielle Küss, Didier Codorniou, Serge Pallarès, Antonio Barone, président GEIE et directeur de la "Route des Phéniciens", Jean Toma, maire de Solenzara, président de l'union des ports de plaisance de Corse et vice-président du groupement européen de coopération Odyssea, Gabriel de Sandoval, président de la fédération espagnole des ports de plaisance et président délégué du groupement européen de coopération Odyssea, Paolo Benvenuti, président d'Iter Vitis, René Gaudino, président de l'union des ports de plaisance PACA, secrétaire général du groupement européen de coopération Odyssea, Antoni Balaguer Alberti, coordinateur régional (chef de file) du gouvernement des Îles Baléares, Michel Thomas-Penette, directeur de l'institut européen des itinéraires culturels et membre du conseil de l'Europe.

Accord avec l'Institut des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe : Michel Thomas-Penette, directeur de l'institut européen des itinéraires culturels et membre du conseil de l'Europe.

Accord avec les Itinéraires Culturels :
- La "Route des Phéniciens", Antonio Barone, président GEIE et directeur de la "Route des Phéniciens"
- Iter Vitis, Paolo Benvenuti, président

Accord de coopération territoriale européenne avec la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Malte, les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Label du Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée (UpM), accord de coopération concernant l'itinéraire culturel ODYSSEA Gruissan via le Grand Narbonne, les châteaux du Pays Cathare en présence des maires de Cucugnan, de Duilhac-sous-Peyrepertuse, de Termes, de Lagrasse ainsi que des vignerons des Terroirs du Vertige « Pôle d'excellence rural oenotouristique », des Gîtes de France, l'agence Sudfrance, SLR.

La journée du 3 novembre fut consacrée, quant à elle, d'abord à Odyssea et l'union pour la Méditerranée avec présentation des programmes de coopération, explications des financements, puis à la candidature d'Odyssea à la labellisation comme itinéraire culturel du conseil de l'Europe.

Proposition de l'itinéraire « La mise en réseau des villes – ports et terroirs culturels – la navigation & voyage de la connaissance et des savoir-faire »
Le rôle essentiel des itinéraires culturels pour la protection et la valorisation du patrimoine dans la mise en œuvre d'un tourisme durable ; l'importance du programme face aux nécessités accrues de dialogue interculturel fondé sur une rencontre concrète de l'Autre au travers de ses valeurs patrimoniales ; l'importance économique du programme en terme de développement local et territorial et son rôle pour faciliter le dialogue social ; la richesse du programme en ce qui concerne la mise en œuvre concrète des valeurs et des priorités politiques des institutions européennes ; l'importance du programme en ce qui concerne les enjeux de développer la cohérence et le succès touristique de la destination Europe ; l'importance du programme pour le dialogue euro-méditerranéen.

Des exemples :
- Iter Vitis (*http://www.itervitis.eu*) et l'Itinéraire Culturel Odyssea des chemins de l'histoire
- Sud France, l'exemple de Gruissan et des pays Corbières & Minervois et Narbonnais – le pôle d'excellence oenotouristique, la Route des Phéniciens…

http://www.odyssea.eu
http://www.odyssea.eu/geodyssea/view_data.php?markerID=737&return=yes (LAGRASSE)

L'objectif d'Odyssea de réaliser le réseau des 33 villes portuaires européennes connectées à leurs terroirs culturels par la mer et le canal du Midi. *Ce groupement est né il y a un an à l'initiative de la France. Il constituera à terme la Fédération des ports européens. Il a obtenu l'aval de l'Union Européenne qui finance à hauteur de 75 %.*

En Languedoc-Roussillon, il est en préparation avec le soutien de la région Languedoc-Roussillon, du conseil général de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude. Les villes d'Agde, Banyuls-sur-Mer, Palavas-les-Flots, Saint-Cyprien organisent aussi actuellement le modèle Odyssea.

Odyssea mise sur les nouvelles technologies. Élaboré sur le modèle de Google Earth, l'atlas virtuel d'Odyssea recense les ports de la Méditerranée, des balises GPS permettent de déterminer en avance son itinéraire mais aussi de télécharger vidéos et commentaires sur tous les sites répertoriés. Odyssea est spécifique à chaque adhérent.

L'eau potable

Autrefois presque gratuite, l'eau constitue aujourd'hui un véritable poste de dépense dans le budget des familles.
Essentielle à la vie et au bien-être, l'eau potable est précieuse et rare. La qualité de l'eau et de l'environnement nous concerne tous.
C'est pourquoi il est nécessaire de la partager, de la traiter et de l'économiser.

Partez à la chasse aux fuites !

Elles sont sources de gaspillage et de surcoût annuel sur vos factures d'eau.

À savoir :

- **Goutte à goutte d'un robinet**
environ 45 m^3 d'eau soit 60 €.

- **Chasse d'eau qui coule**
entre 30 et 200 m^3 d'eau soit 270 €.

- **Fuite sur canalisation enterrée**
1 à 2 m^3 jour suivant l'importance.

La consommation domestique par personne est de l'ordre de 135 litres d'eau par jour.

Par an

- 55 m^3 pour 1 personne.
- 120 m^3 pour 2 personnes
- 140 m^3 pour 3 personnes
- 160 m^3 pour 4 personnes
- + 20 m^3 par personne supplémentaire.

Pour vous donner une ordre d'idée et comparer avec votre facture, quelques moyennes annuelles.

Boisson 1 %
Cuisine 6 %
} 7 % pour l'alimentation

Voiture jardin 6 %
Vaisselle 10 %
Linge 12 %
Sanitaires 20 %
Bains douches 39 %
Divers 6 %
} 93 % pour l'hygiène et le nettoyage

Estimez votre consommation

- Bain 200 litres
- Lave-vaisselle 35 litres
- Lave-linge 75 litres
- Douche 50 litres
- Chasse d'eau 12 litres
- Lavabo plein 5 litres
- Se laver les mains 2 litres
- Se laver les dents 2 litres

Changez vos habitudes faites des économies !

Quelques exemples :

- **Privilégiez la douche au bain** :
1 bain = 5 douches

- **Réduisez le volume d'eau de votre chasse**.
Chasse à double commande.
Insérez une bouteille d'eau pleine dans le réservoir du WC.

- **Évitez de laisser couler l'eau pendant le lavage des mains**.
Économisez 5 litres/minute.
Évitez le surdosage des produits à rincer.

- **Lavage des voitures** 200 litres.
Préférez les stations de lavage.

- **Arrosage** :
Privilégiez le goutte-à-goutte.
Paillez les arbustes.
Récupérez l'eau de pluie sous les cheneaux.

- **Brossage des dents**, utilisez un verre :
moins 12 litres par minute.

- **À l'achat d'un appareil ménager :**
choisissez un classe A.

Le conseil communautaire



Réunion du 9 novembre 2010

L'an DEUX MILLE DIX, le 9 novembre à 20 h 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Maisonnade.

Présents : M Séguy (Arquettes-en-Val), M. Bernéde (Caunettes-en-Val), M. Aguilhon (Fajac-en-Val), M. Delgado (Labastide-en-Val) MM. Ortéga, Fraisse, et Descroix (Lagrasse), M. Limouzy (Ribaute), M. Taudou (Rieux-en-Val), Mme Rivière (St Martin des Puits), M. Maisonnade (St Pierre-des-Champs), Mme Cavayé (Serviès-en-Val), M. Azaïs et Mme Duchez-Gaguet (Talairan), M. Perallon (Taurize), M. Gérard (Tournissan), M. Arié (Villetritouls).

Absents excusés: M. Joubert (Mayronnes), MM Andrieu, Ferrié (Montlaur), M. Lacube (Pradelles-en-Val), Mme Arnaud (Villar-en-Val), M. Rainaud (Conseiller général).

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les membres présents. Le compte rendu de la dernière séance est approuvé par l'assemblée. Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Delgado, nouveau maire de Labastide-en-Val.

BUDGET 2011 - M22

Monsieur le Président rappelle que les services d'aide à domicile doivent impérativement présenter un budget annexe. Une première proposition est présentée, en fin d'année, au conseil général de l'Aude, tarificateur départemental. Elle sera suivie par la suite d'une procédure contradictoire. Par conséquent, nous serons à mener à revoter le budget 2011 du service d'aide à domicile.
Dépenses afférentes au personnel : 515 512,50 €
Dépenses d'exploitation et de structure : 37 400,00 €
Soit un total budgétisé : 552 912,50 €

Ce budget est calculé sur la base de 31 150 heures de service auprès des bénéficiaires, ce qui représente un total de 36 100 heures rémunérées (compensation astreintes W-E, indemnité de congés payés, heures de formation, de réunion, exceptionnelles, de maladie).
Le tarif horaire demandé au conseil général de l'Aude est de 17,75 € (552 912,50€ / 31 150 h)
Vote à l'unanimité

Afin de mieux appréhender la complexité de cette proposition budgétaire M22, nous tenons à rappeler les quelques éléments suivants :
- La Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAM) rembourse les interventions d'aide ménagère à domicile auprès de personnes âgées non dépendantes à 18,46 € de l'heure ;

- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA) de l'Aude rembourse les interventions d'aide ménagère à domicile auprès de personnes âgées non dépendantes à 17,08 € de l'heure ;

- Le conseil général de l'Aude, dans le cadre de l'Allocation Personnalisée Autonomie, l'Aide sociale ou l'Aide au handicap, rembourse les interventions d'aide à domicile auprès de personnes âgées dépendantes ou handicapées à
- 15,50 € de l'heure pour 2009 ;
- 15,75 € de l'heure pour 2010.

Il s'agit d'interventions d'aide à la personne, essentielles :
- aide au retour à domicile après hospitalisation ;
- aide à la toilette ;
- aide à l'habillage et au déshabillage ;
- aide au coucher et lever ;
- aide à la prise de médicaments ;
- aide à la mobilité et au transport ;
- aide aux courses et à la préparation de repas

équilibrés et conformes au régime prescrit ;
- entretien du linge et du repassage ;
- entretien de la maison et travaux ménagers ;
- veille à la sécurité, confort et au bien être de la personne aidée ;
- maintien de la vie sociale ;
- accompagnement en fin de vie.

Le métier de l'aide à domicile demande désormais de nouvelles responsabilités et nécessite l'acquisition de compétences de plus en plus pointues (diplôme d'état, formation professionnelle, validation des acquis de l'expérience), conditions indispensables à l'obtention et au maintien de l'agrément qualité afin que la Service d'Aide à Domicile (SAD) de la communauté de communes puisse œuvrer sur le canton de Lagrasse.

Ce service public est quotidien de 7 h 30 à 20 h 30 (semaine, dimanche et jours fériés) et nécessite la mise en place et l'adhésion du personnel aux astreintes des week-ends.

Pour compenser les contraintes liées à ce métier en pleine mutation, la communauté de communes :
- majore les heures d'astreintes les dimanches et jours fériés ;
- majore les heures de toilettes ;
- dédommage les trajets des intervenantes ;
- cotise à une assurance pour couvrir les déplacements de nos agents et le transport des bénéficiaires (courses, médecins,...) ;
- adhère au Comité Intercommunal des Œuvres Sociales ;
- cotise à une assurance du personnel (SOFCAP) pour compléter les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

Certains élus se posent des questions quant à cette différence tarifaire entre notre proposition et celle du conseil général de l'Aude. Il convient donc de préciser que le conseil général de l'Aude calcule le tarif horaire que nous devrons appliquer sur le nombre d'heures de service réalisées auprès de nos bénéficiaires et non sur le nombre d'heures totales rémunérées aux intervenantes par la structure.
La différence est conséquente, de l'ordre de 5 000 heures supplémentaires qui ne sont pas budgétisées.

Monsieur le Président rappelle que, pour ceux qui étaient présents, lors d'une réunion publique «AUDEVANT» à Saint Laurent de la Cabrerisse en présence de Monsieur André Viola, vice président du conseil général de l'Aude, celui-ci s'est engagé à revaloriser le tarif horaire de remboursement du service d'aide à domicile de 1,00 €, soit 16,75 € à compter du 1er janvier 2011.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au décès de Monsieur Michel Bailly, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour que cette commission soit au complet: Monsieur Aguilhon de Fajac-en-Val, suppléant, est candidat au poste de titulaire Monsieur Delgado de Labastide-en-Val est candidat au poste de suppléant.
Vote à l'unanimité.

ENFANCE & JEUNESSE

Monsieur le Président souhaite avancer sur la compétence enfance et jeunesse, service public indispensable au dynamisme de notre canton, afin de consolider les structures existantes, homogénéiser l'offre sur l'ensemble du territoire et la diversifier par la suite.
Monsieur Jacques Perallon, rappelle qu'après avoir étudié les budgets des différentes structures du canton liées à l'Enfance et Jeunesse, il ressortait que ces structures ne pouvaient survivre sans le soutien financier des conseils municipaux pour un total avoisinant les 100 000€ par an. De plus, il semblerait que le Pôle Emploi Languedoc Roussillon n'ait plus de financement pour la fin de l'année 2010, laissant ces structures sans possibilités, pour la plupart, de renouveler les contrats aidés en cours.
Il n'est donc pas possible de les laisser dans cette situation financière, elles comptent sur le soutien de l'ensemble des élus du canton de Lagrasse.
Le personnel de la communauté de communes pourra donc se charger de réaliser l'étude nécessaire à la signature d'un contrat avec la CAF de l'Aude.

SYNDICAT AUDOIS D'ÉLECTRIFICATION

Monsieur le président rappelle qu'à compter du 1er janvier 2011 la communauté des communes rétrocèdera à l'ensemble des communes la compétence dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux susceptibles

d'être inscrits au programme FACE (Fonds d'Amortissement aux Charges d'Électrification) au Syndicat audois d'énergies.
Suite à la désignation par chaque commune d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, ceux-ci, devront désigner un délégué titulaire et un suppléant, qui les représenteront au comité syndical. Une date de réunion, avec à l'ordre du jour deux élections, est prévue le mardi 7 décembre 2010 à la communauté des communes.
La communauté des communes va donc émettre des titres de recette à l'encontre des communes bénéficiaires des FACE 2007 - 2008 - 2009 - 2010 correspondants à la part restant à la charge des communes.

SOUTIEN AU PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE SAINT-LAURENT-DE- LA-CABRERISSE

Monsieur le Président informe l'assemblée sur le projet d'implantation à St-Laurent-de-la-Cabrerisse d'une maison de santé pluridisciplinaire desservant les cantons de Durban, Lagrasse et Mouthoumet.
Ce dispositif permettrait de garder les médecins et les services de santé sur notre territoire malgré les difficultés rencontrées en le milieu rural. Malheureusement, il ne s'adresserait qu'à une partie du canton, c'est-à-dire le Val d'Orbieu, le Val de Dagne pouvant être, plus tard, rattaché à un autre projet.
Le coût du projet est de 1 306 000 €, et la communauté de communes est sollicitée à hauteur de 346 000€. Considérant les divergences d'opinions sur le sujet, ***Monsieur le Président, propose aux élus d'y réfléchir et de se prononcer ultérieurement.***

FRAIS DE DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les délibérations du 13 juin 1984 et du 28 septembre 1989 autorisant le personnel administratif, technique et les aides à domicile à percevoir des indemnités kilométriques : dans le cadre des déplacements pour raison de service (travail, réunion, formation) du domicile jusqu'au lieu de la prise de service.
Monsieur le Président précise que pour les aides à domicile le remboursement sera effectué sur la base d'un véhicule de 4 à 5 CV, au tarif en vigueur dans la fonction publique.
Vote à l'unanimité

MARCHE APPEL D'OFFRES FACE 2010

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a bénéficié d'une subvention de 235 000 € dans le cadre des crédits alloués par le FACE. Ces travaux ont fait l'objet d'un avis public à la concurrence adressé au BOAMP en date du 30/09/2010. La date limite des offres a été fixée au 21/10/2010.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27/10/2010 pour procéder à l'ouverture des plis. Les résultats ont été les suivants :

CEGELEC	179 443,50 € H.T.
ROBERT/SNE	176 093,00 € H.T.

La commission a retenue l'offre de ROBERT/SNE
Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Président rappelle qu'il est urgent de travailler, pour préparer l'avenir de notre intercommunalité et pour cela propose de créer une commission de travail, il fait donc appel aux volontaires :
Jean-Louis Aguilhon, Antonin Andrieu, Lydie Cavayé, Jean-Claude Limouzy, René Ortéga.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait part d'un lettre de Madame Canizarès au sujet du dysfonctionnement du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de Lézignan qui refuse de se déplacer sur le canton et en particulier sur le Val de Dagne, alors que par lettre du 10/12/2009, le CLIC Corbières Minervois nous confirmait que notre canton était inclus dans l'aire d'intervention du SSIAD. ***Le Président rencontrera les responsables de ce service pour obtenir des explications.***

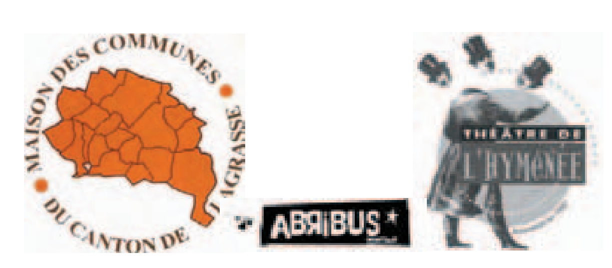
La séance est levée

Scènes d'enfance 2011

Cette année encore, au mois de mars 2011, la communauté de communes du canton de Lagrasse participera, avec l'aide technique du Théâtre de l'Hyménée et de la MJC Abribus de Montlaur à l'opération Scènes d'Enfance.

Scènes d'Enfance est une initiative du conseil général de l'Aude qui vise à faciliter l'accès du jeune public aux spectacles vivants. Depuis 2007, des séances scolaires et tout public sont proposées sur tout le département, en partenariat avec les acteurs culturels et les territoires.

Pour la deuxième année consécutive, nos élus ont répondu favorablement à cette proposition, chaque commune contribuant financièrement à l'opération en fonction de son nombre d'habitants – opération à laquelle se joint la commune de Camplong-d'Aude.



Les enfants de la communauté de communes auront donc le plaisir de découvrir ces spectacles (offerts) sur le temps de l'école. Des spectacles à découvrir également pour les plus grands, et à revoir en famille, sur les séances tout public au tarif unique de 5 €.

Nous souhaitons un grand succès à cette manifestation.

Les deux spectacles qui seront proposés sur notre territoire :

« **Le bruit des couleurs** » par la Cie Les Voyageurs Immobiles.
Spectacle Très Jeune Public, de 1 à 5 ans.



La pluie vient de s'arrêter. La nature se réveille et avec elle la jeune fille arc-en-ciel. Qui s'aperçoit qu'elle a perdu toutes ses couleurs ! C'est dans un livre géant qu'elle part à la recherche de ses couleurs. Page après page, elle découvre des univers où les couleurs et la musique se croisent, où la nature et les sons vont mettre en éveil tous les sens

Foyer de Talairan :
– deux séances scolaires
– une séance tout public à 18 h 30 le mardi 22 mars (dans une version un peu plus longue).

« **Jocelyne vache à lait** »
par la Cie Les Trigonelles.
Spectacle Jeune Public, à partir de 5 ans – avec marionnettes.

Deux messieurs de la ville proposent à Raymond le fermier une extraordinaire invention. Il l'achète ! Cette invention lui permet de tirer de sa vache laitière bien plus que du lait. Jocelyne la vache est ainsi transformée en usine et produit toutes sortes de breuvages. Si le fermier s'enrichit, Jocelyne, elle, devient zinzin. Rien ne va plus !
Un spectacle drôle et décalé sur le sujet sérieux des excès au nom de la rentabilité.

Foyer de Montlaur :
– trois séances scolaires
– une séance tout public le mardi 29 mars à 20 h 30.



Le Pays Corbières & Minervois

Le BBC, qu'est ce que c'est ?

C'est l'abréviation pour Bâtiment Basse Consommation.
À partir de 2012, les constructions neuves devront être BBC, la prochaine règlementation thermique (RT) le rendra obligatoire.
Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4 (pour 2050), le Grenelle de l'environnement confirme la généralisation des bâtiments basse consommation dans le neuf comme dans la rénovation.

Les règles du BBC :
Avoir une bonne étanchéité à l'air du bâtiment et que votre habitation consomme au maximum 50 kWhep*/m^2 (variable en fonction de la zone climatique et de l'altitude).
L'énergie primaire (*kWhep = Kilo Watt heure, équivalent pétrole) est la quantité d'énergie nécessaire pour alimenter le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les auxiliaires.
Le fait de « compter » en énergie primaire permet de prendre en compte les pertes énergétiques lors de la transformation de l'énergie. Elle correspond à l'énergie achetée au distributeur multipliée par un coefficient qui vaut 2,58 pour l'électricité, 0,6 pour le bois, 1 pour les autres énergies.
Cela rend « obsolète » le chauffage électrique, car il faut tenir compte des faibles rendements des centrales nucléaires, des pertes sur le réseau, de la chaleur des centrales non utilisée et évacuée dans l'environnement (Ex : pour 1KWh facturé chez vous, il faut en fabriquer 2,58 à la centrale nucléaire).
Cette façon de comptabiliser les énergies favorise le développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, chauffe-eau solaire, bois, éolien, biomasse, …).

Pour construire BBC :
Il n'est pas impératif d'utiliser de la haute technologie.
Par contre la forme et l'orientation de votre habitation, le choix des isolants et leurs performances, un moyen de chauffage adapté, seront des choix déterminants pour votre projet.

Détail des coûts d'une maison :
Pour une durée d'occupation de 50 ans, le budget consacré à une habitation se partage ainsi : 4 à 6 % à la conception, 15 à 20 % à la réalisation et 75 à 80 % pour l'utilisation, l'exploitation et la maintenance (source effinergie : guide réussir un projet de bâtiment basse consommation).
Il est donc important de bien concevoir et réaliser son projet afin de diminuer les coûts de fonctionnement.


Photo CAUE de l''Aude

La paille, matériau performant et local :
Il est désormais possible de construire des bâtiments en botte de paille et d'obtenir officiellement le label « performance énergétique » mention BBC-Effinergie : une grande avancée pour la profession et le bâtiment, ainsi que pour le développement des agro matériaux !

Visites de sites et formations :
Un planning de visites gratuites est mis en place tout au long de l'année par les espaces Info Énergie audois, pour découvrir techniques et modes constructifs économes en énergie.
Des chantiers participatifs, ouverts à tous publics, sont organisés afin de découvrir, s'initier et apprendre les techniques de la construction écologique.
Le Pays Corbières et Minervois anime un groupe de sensibilisation à l'éco construction … donc si le cœur vous en dit vous pouvez nous rejoindre.

Qui contacter ? Mickaël Gestas
Espace Info Energie Narbonnaise, Corbières et Minervois
Pays Corbières et minervois Maison Gibert
24 Bd Marx Dormoy 11200 Lézignan-Corbières
Tél : 04 68 27 88 10
energie@payscorbieresminervois.fr
www.payscorbieresminervois.fr

Pour aller plus loin :
http://www.compaillons.eu
h
http://ecocitoyens.ademe.fr
http://www.infoenergie.org

« Le conseil de Développement du Pays Corbières & Minervois vous informe !

Imaginer, coopérer, agir ensemble, c'est notre conception de la citoyenneté, c'est pourquoi nous avons organisé le 6 novembre dernier un Forum / Parladis « Le Pays dans notre assiette » *o Manjatz lo país* ! »



Quatre ateliers se sont déroulée en simultané, avec des témoignages d'expériences :

- **Ma cantine peut-elle se fournir en produits locaux ? *o Se servir a l'òrt ?***
Qui a traité de l'action des collectivités pour permettre un approvisionnement local des cantines et du point de vue des producteurs.
- **Comment installer un agriculteur dans ma commune ? *o Lo retorn del païsan ?***
À travers l'expérience d'une commune autour d'un projet d'installation agricole et d'une société d'investissement solidaire aidant aux acquisitions foncières.
- **Cultiver son jardin, partager ses idées ? *o Trabalhar l'òrt, balhar sas idèias ?***
A évoqué la création de jardins familiaux et les animations collectives autour des jardins.
- **Manger local, penser global ? *o Manjar local per salvar la planeta ?***
Où l'on a parlé d'éducation et de sensibilisation des enfants et de participation et d'implication des consommateurs.

Nous souhaitons à partir du recueil de vos témoignages et propositions, organiser l'action du conseil de développement pour l'année qui vient. Ainsi, pourront se mettre en place des groupes de travail, mais aussi des conférences ou cafés débats, … ou tout autre projet que vous souhaiterez réaliser avec nous.

Ainsi, si vous êtes intéressés par ces thèmes de réflexion et d'action, vous pouvez nous contacter et nous faire part de vos idées :

accueil@payscorbieresminervois.fr
04 68 27 88 10

Et vous trouverez bientôt le compte rendu de nos échanges et les propositions d'action pour 2011 sur le site du Pays www.payscorbieresminervois.fr
Évidemment, le conseil de développement est une association, à laquelle vous pouvez adhérer, pour soutenir notre démarche et/ou participer à nos actions. Vous trouverez un bulletin d'adhésion sur notre site internet (dont l'organisation va bientôt changer) : *Organisation -> conseil de développement -> Assemblée Générale 2009*

Emmanuelle Benson



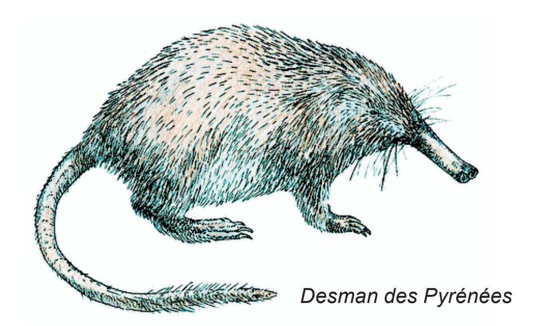
Communauté

Natura 2000 – Site de la Vallée de l'Orbieu



Natura 2000, enfin du concret !

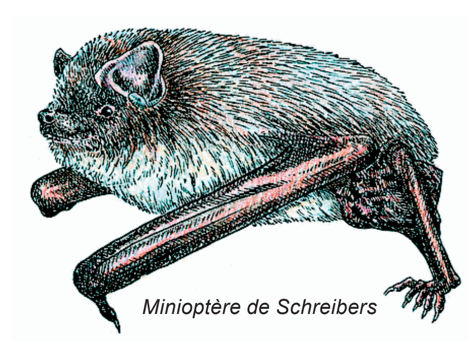
Ça y est, l'élaboration du document d'objectifs (DocOb) du site Natura 2000 de la Vallée de l'Orbieu est terminée. Le comité de pilotage s'est réuni le 6 juillet dernier et a validé le précieux document à l'unanimité. La validation du DocOb constitue le point de départ pour l'animation du site.


Desman des Pyrénées

Cette animation ne consiste pas (ou en tout cas, pas uniquement) en la mise en place d'animations pour tous les publics. Il s'agit surtout de mettre en place les mesures de gestion qui ont été rédigées spécifiquement pour le site. Rappelons que Natura 2000 fonctionnant sur le volontariat, ces mesures de gestion ne s'appliquent que sur les parcelles des personnes l'ayant souhaité, en décidant de signer un contrat ou la charte.

Les mesures de gestion peuvent être menées à différents niveaux :

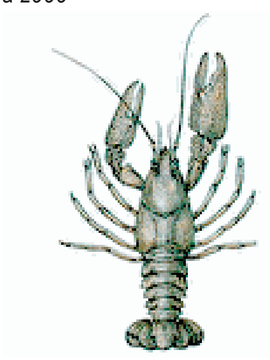
- Les MAEt (mesures agro-environnementales territorialisées) s'adressent exclusivement aux parcelles agricoles et donc, aux agriculteurs. Il peut alors s'agir de mettre en place un retard de fauche, de réduire les intrants sur une parcelle, de faire de la réouverture de milieu par gestion pastorale, d'entretenir une pelouse à orchidées…
- Les contrats Natura 2000 s'appliquent à toutes les parcelles non-agricoles. Ils peuvent donc être signés par des collectivités, des particuliers,… Ils concernent alors la gestion de la ripisylve, la prise en compte des chauves-souris dans la rénovation du bâti,…
- La charte s'adresse à tous les utilisateurs du territoire. Il s'agit là plutôt d'un engagement à de bonnes pratiques qui n'entraînent pas de surcoût, du type : préserver les haies, ou ne pas introduire d'espèce envahissante…


Minioptère de Schreibers

À savoir que les MAEt et contrats sont compensés financièrement jusqu'à 100%. La charte, n'entraînant pas de surcoût, ouvre toutefois à une exonération du foncier non bâti.

La charte, les MAEt et les contrats seront prochainement mis à disposition en mairie, sinon, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission Natura 2000 à la communauté de communes du Massif de Mouthoumet, en charge de ce site, pour plus de renseignements.

Alexandra Léonard.
Illustrations site Internet Natura 2000


L'écrevisse à pattes blanches

Le bulletin d'information n° 4 est paru.
Vous pouvez le télécharger sur le site de la commune www.lagrasse.com, rubrique Oyez Lagrassiens -> Natura 2000 Vallée d'Orbieu

«Les échos liés»

La gazette de l'école communale

Souvenirs des CP-CE1 après leur rencontre avec des vendangeurs :

« Nous sommes allés à la vigne avec ma classe. »

« On a vu un pied de vigne .»

« On a appris à vendanger. »

« On a coupé le raisin avec des sécateurs. »

« On a mangé des grappes de raisin. »
Nous remercions M. Argeliers et les vendangeurs de nous avoir accueillis à la vigne.





Jeudi 21 octobre 2010, les enfants de la maternelle et de la classe CP/CE1 sont allés aux pommes.

« Nous avons pris le car pour aller à Tourouzelle.
En sortant du car, nous avons marché jusqu'au verger de pommiers.
Dans le verger, nous avons cueilli des pommes et nous en avons ramassé par terre. Nous avons vu les cueilleurs de pommes.
Nous avons fait des tartes aux pommes et du jus de pomme avec une centrifugeuse.
Les parents ont préparé des bons gâteaux aux pommes et les enfants de la classe de CP/CE1 ont préparé des brochettes pomme/raisin.
Nous avons goûté tous ensemble. »

Les enfants de maternelle.

Élèves de la classe de CE2/CM1/CM2

Les vendredis 26 novembre et 10 décembre, nous allons faire de l'escalade à Caunes-Minervois ; on ne va pas oublier nos maillots de bain…
En attendant, on s'entraîne dans la cour de l'école (rires)





Le lundi 6 décembre, on rencontre des élèves de l'école Marie Curie de Lézignan pour faire du hand-ball ;
Lieu de la rencontre : Fabrezan
Moyen de transport : Vélo
Aller-retour : Beaucoup de kilomètres
Mais là…on est trop bien entraînés.



Cette année on travaille sur un projet en Histoire en même temps qu'une classe de collégiens que nous allons rencontrer ; pendant la seconde guerre mondiale, des milliers de personnes ont sauvé des juifs de la déportation : on les appelle les Justes.

Il se trouve qu'à Lagrasse une famille, Agnès et Lucien Bertrand et leur trois filles ont caché et sauvé un couple de juifs et ont été reconnus Justes parmi les Nations. Nous allons rencontrer leurs descendants, entendre leurs témoignages, écouter leurs souvenirs ; nous allons apprendre ensemble comment on honore les Justes





En classe, on a beaucoup parlé de cette période, du nazisme , de la déportation de populations, surtout des juifs, de l'extermination ; on a lu des livres et vu des films. Là, on va rencontrer des gens qui ont vécu cette période, qui ont fait partie de l'Histoire. Rencontre prévue le 9 décembre à l'école.

Les associations



La bibliothèque municipale

La rentrée est déjà loin derrière nous et le temps des fêtes est là.
Les enfants des classes maternelles sont venus lire à la bibliothèque. Ils aiment beaucoup fouiller dans les casiers de livres. N'hésitez pas à venir avec eux les vendredis entre 17 et 19 heures.
N'oubliez pas de rapporter régulièrement les livres empruntés pour qu'un maximum de lecteurs puissent en profiter.
Pendant les vacances de fin d'année, nous n'ouvrirons pas le 24 décembre, veille de Noël, ni le 31, veille de la nouvelle année.

Pour vous aider dans votre choix, nous vous rappelons que vous pouvez commander des livres aux responsables de la bibliothèque après avoir consulté sur Internet le site de la BDA :
« *http:/biblio.aude.fr* ».
Vous pourrez rechercher des ouvrages et en connaître la disponibilité. Vous ne pourrez pas commander directement. Une fois par mois, une camionnette de la BDA vient apporter les livres réservés et reprendre ceux qui sont demandés par les autres bibliothèques du département.

Catherine Oulès, Anne-Marie Wernert, Annette Snoeck vous attendent et Élisabeth Bareil s'occupe des petits avec leur maîtresse une fois par mois.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année

Élisabeth Bareil

Association OR

danses folkloriques d'Israël



Ariane et Catherine concentrées sur le programme

L'année 2010 se termine avec la venue d'Ariane, jeune animatrice parisienne. Son dynamisme reconnu sur d'autres stages a fait déplacer des Toulousains. La danse est une maladie contagieuse. Danses d'Israël ? Pas seulement ! La plupart des animateurs de nos ateliers cultivent plusieurs influences, pour Ariane c'est la salsa mais pas que, Catherine, le flamenco, Nadine rock et salsa. Comme les langues vivantes, dès qu'on commence à apprendre les liens de l'une à l'autre sont de plus en plus tentants et faciles...

Nos prochains ateliers jusqu'à l'été à Lagrasse seront :

samedi 26 févier avec Catherine
week-end 26/27 mars avec Vincent
samedi 16 avril (à confimer) avec Nadine
samedi 21 mai avec Catherine

En janvier, il est possible d'aller faire un stage organisé par l'Olympique de Saliès près d'Albi le week-end 22/23 janvier avec Vincent. Ne tardez-pas à vous inscrire, les places sont limitées.

Voilà de quoi danser une fois par mois ici ou là.
Toutes les informations précises sont sur le site : http://ordanses.moonfruit.fr/
Vous pouvez nous écrire : ordanses@yahoo.fr
Nous téléphoner : 04 68 43 15 48

Catherine Ribo et Philippe Descroix

Les amis de Notre Dame du Carla

Fête de la Nativité de la Vierge à ND du Carla

Comme chaque année, les fidèles de la chapelle se sont retrouvés nombreux le dimanche 5 septembre pour fêter la Nativité de la Vierge.
Avant la cérémonie, le responsable de l'association présentait et souhaitait la bienvenue au Père Jérôme Mayran, curé de Narbonne, (St Just et St Paul…) . Nouveau Lagrassien, il a présidé la célébration secondé par le Père Michel de l'Abbaye.

L'assistance nombreuse, a participé à la cérémonie en s'unissant aux cantiques traditionnels du Carla, ainsi qu'aux chants liturgiques tels que le crédo en latin, interprété à l'unisson par tous les pèlerins. De nombreux fidèles étaient heureux de retrouver les chants grégoriens de leur enfance.

Après un dernier chant de méditation à Marie, les fidèles se sont regroupés sur l'esplanade, derrière la bannière mariale, pour la procession au Calvaire où notre célébrant a procédé à la bénédiction des récoltes.

Les pèlerins d'un jour sont ensuite descendus vers la chapelle pour se retrouver dans la bergerie pour l'apéritif servi par les bénévoles de l'association. Quelques élus avaient fait le déplacement, dont M. René Ortéga, maire de Lagrasse, M. Marcel Rainaud en déplacement hors du département était excusé. Ce moment convivial de rencontres, d'échanges et de partages fut suivi du traditionnel repas champêtre. Les 140 convives se sont régalés avec du poulet basquaise préparé encore une fois par notre sympathique trésorier Jean-Luc et les incontournables « oreillettes » de Marthe.

L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition comme d'habitude du matériel. Elle remercie aussi tous les participants ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont permis la réussite de cette journée, et qui dans un temps record ont rangé le matériel dans le porche de la chapelle.

Régis Mazet



Foyer d'éducation populaire

L'accueil de loisirs reprend du service

Laetitia, la nouvelle directrice est arrivée le 12 octobre dans notre petit village. Depuis de nouvelles activités, un nouveau programme d'animation rythme l'accueil de loisirs.
Pour avoir des renseignements sur les inscriptions, vous pouvez la contacter au Foyer d'éducation populaire au 04 68 43 10 05 ou par courriel à f*ep.lagrasse@gmail.com.*
Je vous rappelle que le bureau du FEP est au premier étage de la mairie.
Les horaires de permanence sont :

Lundi 14 h à 18 h
Mardi 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Vendredi 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Si toutefois, elle est en déplacement vous pouvez la joindre au 06 83 52 17 80 ou appeler le numéro fixe où quelqu'un prendra votre message.

En avant première sur ce bulletin, l'ouverture des inscriptions pour un séjour



« Activités à la neige » du 28 février au 4 mars 2011

Tarif exceptionnel.
Attention les places sont limitées.

Renseignements :
04 68 43 10 05 ou
fep.lagrasse@gmail.com

Inscriptions :
Foyer Education populaire
à la mairie, bureau 2e étage

Contact : Laetitia



Que va-t-il se passer pendant le mois de décembre ?

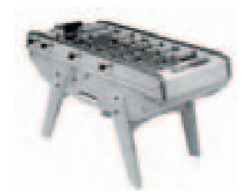
Un nouveau programme pour tous les mercredis (1, 8, 15 et 22 décembre). Vous vous en doutez bien les rennes, les sapins, décorations vont être mis à l'honneur ! Nouveau mois, nouveau thème !

Un spectacle en préparation, des animations sur la magie de Noël seront programmées. (contes, histoires, chansons…)

Le programme sera bientôt à votre disposition, vous pouvez le retirer au FEP, il sera affiché chez les commerçants et une nouveauté !!

Si vous communiquez votre adresse mail à Laetitia, tous les mois elle vous enverra les nouveaux programmes et les fiches d'inscriptions.
Alors connectez-vous !

La salle des jeunes fait son come-back !



Tout les vendredis soirs de 19 h à 23 h, une salle équipée (tv, babyfoot, ping-pong) est ouverte pour les jeunes de 12 à 17 ans.

De super activités sont programmées pour les vacances de Noël : repas, piscine, bowling, marché de Noël.

La mystérieuse semaine d'Halloween

Treize enfants ont la chance de faire de super activités entre le 25 et le 29 octobre 2010 accompagnés de Camille et Laetitia.
Chapeaux de sorcières, déguisements, maquillages terrifiants pour la chasse aux bonbons dans le village où les commerçants et les parents ont joué le jeu au plus grand bonheur des enfants et des dentistes.
Ah le sacré concours de grimaces où tout le monde a gagné par l'originalité, l'investissement sans faille de toute notre fine équipe.





Mais ce n'est pas tout, des défis à relever tous les jours, des olympiades entre fantômes et loup-garous, création d'invitations, préparations culinaires diaboliques, balade dans la nature pour se ressourcer et pour finir l'organisation d'un spectacle accompagné d'une expo photos où les parents de nos petits diablotins ont été conviés.



ENFIN UNE SEMAINE HALLOWEENESQUE !!!

Laetitia Lopez





Nouvelles du Comité des Fêtes

Mois d'octobre bien rempli pour les membres du Comité des fêtes. Le spectacle musical, ou opérette, de « Don Quichotte de la Mancha » et un ''repas de village''.

Le « Don Quichotte », organisé en partenariat avec l'association de l'Hyménée, a enthousiasmé l'ensemble des spectateurs par la qualité de sa mise en scène et de son livret lyrique. Tous les acteurs ont été ''brillantissimes'' et ont bien mérité les applaudissements nourris de la salle. En fin de spectacle le bar avec ses ''grignotis'' fut très apprécié dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Nous regrettons une seule chose, la salle était, à notre goût et surtout au goût de notre trésorière, trop peu garnie et c'est bien dommage eut égard à la qualité du spectacle proposé. Mais nous renouvellerons ce type de soirée malgré tout.

Le ''repas de village''. a eu, quant à lui, un tel succès que nous avons dû refuser l'inscription tardive de certaines personnes, nous nous en excusons encore. À ce sujet, la programmation de ces soirées est faite par voie de presse et d'affichage, au bulletin municipal et, cependant, certaines personnes disent ne pas avoir été au courant ! Nous ne voyons pas comment faire plus pour en assurer la communication ! Il faut savoir que nous préparons nous-mêmes ce repas et prévoyons une date limite d'inscription afin de nous faciliter la tâche. Lorsque nous prévoyons 120 convives on ne peut ensuite en servir 140.

À l'occasion de ce repas le comité fêtait ses 50 années d'existence et nous remercions vivement la municipalité qui a offert l'apéritif, une bonne Blanquette de Limoux bue avec modération… Nous remercions également Colette Girard, présidente du Club lagrassien de l'Orbieu, qui nous a prêté les locaux du club pour l'organisation du repas.

La soirée a été très appréciée et toutes les personnes présentes semblaient satisfaites. Nous n'oublions pas la chanteuse du groupe « Mandala », animateur musical de la soirée, qui après une chute a continué son tour de chant malgré une grosse entorse.

Merci à tous ceux qui donnent volontiers un coup de main amical pour toutes nos manifestations.

Rolland Oulès



À NOTER DANS VOS AGENDAS

- **Repas de village** prévu **12 février**
- **Assemblée générale 25 février** à 18 h 30 salle de la mairie.
- **CARNAVAL :** Par ailleurs, le Comité des fêtes et les enseignants de l'école de Lagrasse se sont rencontrés dans l'optique de l'organisation d'un carnaval. Afin de rassembler un maximum de personnes susceptibles de s'investir dans la préparation de cet événement une **réunion est prévue le 7 janvier** à 18 h 30 salle de la mairie. Nous espérons vous retrouver en nombre.

Fouillons le passé de Lagrasse *

** Je me permets pour cette chronique sur le Patrimoine d'emprunter le titre d'une pièce de théâtre, de l'Instituteur Désiré Barboteu, écrite et jouée en 1941, dont nous avons parlé précédemment.*

Création de la société de musique Sainte Cécile de Lagrasse

Dans les années 1880, autour de M. Nouguies s'était constitué une fanfare afin d'animer les fêtes du village. Pour pérenniser cette action, en 1889, à l'initiative de M. Alaux, il était décidé de créer, une société musicale. Voici la délibération fondatrice.

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf et le huit février, à 8 heures du soir, sur la convocation de M. Charles Nouguiès, chef de musique, une assemblée générale des membres tant honoraires qu'exécutants de la société la Sainte Cécile de Lagrasse, a été tenue dans les locaux de l'ancienne abbaye que M. Charles Goût a mis gracieusement à la disposition de ladite société pour les répétitions musicales.

M. Alaux a pris le premier la parole pour faire connaître le but de la réunion. Après avoir rendu hommage à l'assiduité et au zèle que n'ont cessé de montrer les exécutants, il a annoncé que la société était réellement fondée en fait. De grands sacrifices ont été faits dans ce but et un grand nombre d'instruments ont été achetés. Il faut donc encourager cette société naissante et l'établir sur des bases qui la rendent durable et inattaquable. En conséquence, il propose à tous les membres présents de se constituer en société civile d'après les articles 1832 et suivants du Code civil.

Il donne alors lecture du projet d'acte sous seing-privé, qui a été élaboré par une commission provisoire et qui contient tous les articles des statuts et règlement de la société Ste Cécile. Ces articles successivement discutés et mis aux voix sont adoptés par l'assemblée et les modifications qui y sont apportées sont consignés séance tenante sur le projet dont l'ensemble est ensuite adopté. Il est décidé qu'il en sera fait deux exemplaires qui seront soumis à la signature de tous les membres et enregistrés ensuite. Les statuts de la société prévoient la nomination d'une commission. Il est alors procédé au vote sur chacun des noms proposés et le scrutin à main levée donne le résultat suivant :

- Président nommé pour cinq ans : M. Alaux ;
- Vice-président nommé pour 4 ans : M. Jules Vidal ;
- Secrétaire nommé pour 4 ans M. Hénoch Mazet ;
- Trésorier : M. Louis Debas .

- Membres de la commission pour une année : MM. Nadal, Jammes, Mercier, Achille Marty, Joseph Barthez.

- Chef de musique : Charles Nouguiès ;
- Sous-chefs : André Joucla et Germain Nouguiès.
- Commissaire pour les répétitions : Marc Marignol, Fortuné Mathieu, Elie Laffage.

Toutes ces nominations ont été faites à l'unanimité des membres présents.

M. Alaux ayant alors pris place au fauteuil de la présidence a invité tous les membres de la commission à venir s'assoir autour de lui. Il a ensuite remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle avait faite à tous en les choisissant pour former le conseil d'administration et, après avoir promis à la société son concours le plus absolu, il a levé la séance, dont le procès-verbal a été fait et clos à Lagrasse le 18 février 1889.

- Membres exécutants :

Mathieu Fortuné
Sévely Pierre
Poudou Pierre
Marignol Marc
Baillat Alexandre
Vidal Célestin
Tisseyre Pierre
Chauvet Lucien
Villamur Guillaume
Noyes Joseph
Marot
Cambriel Alph.
Alquier Albert
Lautier Fernand
Sévely Gabriel

Condouret Edmond
Mazet Hénoch
Peyre Jean
Miquel Jules
Raynaud Emile
Cambon Joseph
Mégis Victor
Rouquet Elie
Alby Antoine
Carreau Joseph
Lesta Vincent
Bourianes Jean
Fontanel
Chauvet Joseph
Marty Paul
Sarda
Rey
Monéreau Charles
Joucla André
Nouguies Germain
Limouzis François
Marty Henri
Batut Germain
Laffage Elie
Cros Edmon
Cambriel Irénée
Tisseyre Clément
Rebelle José

Suit ensuite une liste de 46 personnes « membres honoraires » on peut dire qu'une grande majorité des familles de Lagrasse étaient représentées, des hommes comme des femmes, du curé à la mère supérieure du couvent ; Marie Laffage, Berlioz, Darnis, de Ferluc, etc.

Au départ, les instruments appartenaient à chaque membre, afin de pallier le « *départ d'un exécutant, il se retirerait avec son instrument, et dans un délai plus ou moins court, c'est la dissolution ou la mort de la Ste Cécile…* » Il a été décidé que les instruments seraient la propriété de la société, ce qui a entrainé un déficit important, 1 784 ct (64,38 €). On s'éclairait et on se chauffait au pétrole… pour ce dernier sujet sur la proposition du président, *« Il serait bon que tous les membres participants versent dix centimes le samedi de chaque semaine, cette proposition a été acceptée par tous les membres présents. Pour éponger les dettes : Les ressources consistent dans la cotisation des membres exécutants qui peuvent fournir 260 ct (9,38 €) par an et la cotisation des membres honoraires dont le produit sera environ de 350 à 370 ct par an (12,63 à 13,35 €). Enfin, nous pourrons appliquer à l'extinction de nos dettes, le produit des sérénades ou concerts s'il nous est loisible un jour d'en donner en public. Nos créanciers d'ailleurs seront de bonne composition, je vous en donne l'assurance…* »

La liste des créanciers n'est pas donnée ; toutefois on peut penser qu'il doit y avoir M. Alaux, le président, il était propriétaire d'Argentiès, mais aussi M. Goût chez lequel nos musiciens se réunissaient quotidiennement. M. Goût, originaire des PO avait acheté à la vente des biens nationaux, la partie privée de l'abbaye qui était en cours de restauration et d'aménagement en asile de vieillards. Dans un premier temps, il avait conservé une partie du bâtiment pour son usage personnel. Quant à Charles Nouyès, outre ses qualités de braconnier, il était jardinier, son épouse Titine tenait une épicerie rue des Deux ponts (Maison Bouthinon).

Dans les années 1890-1900, il s'était crée dans le village une autre société de musique concurrente, chacune avait ses opinions et son café attitré.

Mais déjà, avec des facilités de communications plus nombreuses, des conditions économiques évoluant avec rapidité, s'amorce le déclin de la prospérité de Lagrasse. Ceci sur le plan musical, a eu pour effet de faire fusionner en une seule, les deux sociétés existantes qui déjà subissaient une forte crise d'effectifs. Naissait alors « La lyre municipale » d'où le surnom donné au café place de l'Ancoule : « Café de la lyre » M. Nouguies restant chef de musique de la nouvelle fanfare.
La grande guerre de 14-18, devait mettre un terme à cette société. Le défi sera relevé une quinzaine d'année après avec la création du Réveil Lagrassien.

Réveil lagrassien

Statuts -Titres - Buts - Composition



FANFARE de Gaston Sié 1927

Les plus anciens peuvent reconnaître : Gaston Sié, en bas au centre, Charles Alquier, Joseph Alquier, Louis Fontvieille, Jean Fontanel, Félix Marignol, Léon Faure, J. Gazeu, Aristide Fraisse.

Article 1. Il est fondé à Lagrasse, une société de tambours, clairons et trompettes qui prends le titre de *« Réveil Lagrassien »* . Son siège social est à la salle de la mairie de Lagrasse.

Article 2. La société a pour but de grouper ses membres en vue de l'organisation de concerts et de sa participation à des concours.

Article 3. Toute discussion politique, religieuse ou autre est rigoureusement interdite dans la société.

Article 4. Elle se compose :

- de membres actifs ;
- de membres bienfaiteurs et honoraires ;

Article 5. La société est administrée par un conseil d'Administration composé de 5 membres. 1° un président ; 2° un secrétaire ; 3° un secrétaire -adjoint ; 4° un trésorier ;5° un commissaire ;

Article 6. Les décisions du conseil d'administration ne sont valables que si la moitié plus un de ses membres sont présents. Si après une seconde convocation ce nombre n'est pas atteint, les décisions prises seront bonnes.

Article 7. Le conseil d'administration se réunit toutes les fois que le président le juge nécessaire.

Article 8. Le président a l'initiative des convocations et la direction de tout ce qui intéresse la bonne marche de la société. Il ordonne les dépenses et présente à chaque assemblée le rapport financier. L'emploi de ces fonds est discuté en assemblée générale et soumis à son approbation.

Article 9. Le secrétaire est chargé de la tenue des registres des délibérations. Il établit les convocations.

Article 10. Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il en est responsable devant le conseil d'administration.



Fanfare - 1945 – Boulevard Charles Cros
Jour de remise des médailles des dix ans de participation à la fanfare.

Charles Alquier, Louis Escloupier, Jean Gazeu, Fernand Maussac, Roger Bourdel, Benjamin Nicolas, Léon Faure, Marcel Ballan, Joseph Alquier .

Article 11. Le commissaire est tenu d'accompagner la Société dans tous ses déplacements et de la surveillance des exécutants. Il rend compte au Président des incidents qui pourraient se produire au cours des concerts et des sorties.

Article 12. Les ressources de la société se composent :
- des cotisations des membres actifs, bienfaiteurs et honoraires ;
- du produit des concerts, sorties etc..

Article 13. La cotisation des membres actifs est fixée à 24 fr par an (13,73 €. Celle des membres honoraires à partir de 25 fr (14,30 €). Celle des membres bienfaiteurs au dessus de 50 fr (28,60 €).

Article 14. Tout membre démissionnaire, ou qui par sa conduite aura porté atteinte au prestige de la société, en sera exclu, après décision du conseil d'Administration et n'aura droit à aucune indemnité, ni remboursement.

Article 15. La Sainte Cécile est déclarée fête de la société. Un banquet aura lieu ce jour-là après approbation de la société.

Article 16. L'Assemblée Générale peut seule dissoudre la société, mais seulement à la majorité. L'avoir social sera réparti entre le sou des écoles et le bureau de bienfaisance de Lagrasse.

Article 17. Tout membre exécutant est tenu d'assister aux répétitions. Toute absence non motivée est susceptible d'une amende de 2 francs la première fois, de 5 francs la seconde et menacé d'exclusion la foi suivante.

Fait à Lagrasse le 28 décembre 1926
P le conseil d'Administration, Le président Sié



Fanfare maison Bourdel

François France, Francis Maussac, Marius Quintilla, Léon Faure, Louis Escloupier , Roger Bourdel, Marcel Fontrouge, Joseph Alquier, André Carbonnel, ?, René Duban, Jean Bourianes, Antoine Magistrat, Fernand Maussac, Henri Millet, Maurice Mathieu , André Sessé, Claude Fayos.

Le président, M.Gaston Sié était directeur d'école à Lagrasse. Le Réveil Lagrassien qu'il venait de fonder a connu plusieurs chefs de musique. Nous pouvons citer, MM. : Sié, Louis Escloupier, Jean Lautier. Les répétitions avaient lieu « aux Sœurs de Nevers » devenu le foyer du village.
Les effectifs étant en continuelle diminution c'est l'organiste Jean Lautier, qui a eu la lourde responsabilité dans les années 1960, de fermer la page de plus de trente ans de musique à Lagrasse.

Régis Mazet,
avec la collaboration de :
Titou (André Rey), Jacques Alquier, Jeannot Bourianes, Jacques Rivière (documentation et photos)



Fête de Carnaval 1956 ou 58

Côté gauche : de gauche à droite

Charles Alquier
Joseph Alquier
Claude Gravère
Maurice Mathieu
Marius Quintilla
2 musiciens non reconnus
Roger Bourdel

Côté droit : de droite à gauche

Jean Maussac
Georges Fabre
André Carbonnel
Jeannot Bourianes
Léon Faure
Louis Peyre
Marcel Rey
Francis Maussac
Henri Dubant
François Faure.

Histoire de la famille Cros



Famille Cros :
Premier plan de gauche à droite
Laure Cros, fille d'Antoine Cros
Louis Bernard, mari de Laure
Mme Cros, mère
Mme Hjardemaal, mère
Henriette Cros
Deuxième plan de gauche à droite
Démetère Perticari, étudiant en droit hébergé par la famille Cros, qui se mariera avec la belle-sœur de Verlaine.
Laure Hjardemaal, sœur de la fiancée de Charles.
Antoine Cros
Charles Cros
Mary Hjardemaal, fiancée de Charles
Henry Cros
Louise Bernard, femme d'Henry, sœur de Louis

Au lendemain de la mort de Charles Cros de nombreux articles nécrologiques parurent dans différents journaux. Il ne fut pas oublié par ses amis qu'il côtoyait au Chat noir ou ailleurs. Verlaine terminait un petit fascicule lui étant entièrement consacré dans la série « Les hommes d'aujourd'hui » qu'il fit paraître fin août. Des conférences et des articles rappelaient la vie et les recherches de Charles. Des musiciens aussi, comme Debussy participaient à perpétuer sa mémoire en mettant en musique certains de ses poèmes. Même Mary Cros, son épouse, envisageait une publication posthume de ses œuvres mais, couverte de dettes laissées par son mari et dont elle mit plusieurs années à se libérer, elle survivait avec ses enfants dans la misère. Le ministre de l'Instruction publique lui octroya une pension au titre des encouragements aux arts et aux lettres et il fût même donné au théâtre du Vaudeville une "matinée au bénéfice de la veuve et des enfants de Charles Cros".
Finalement son état de santé s'aggravant, Mary Cros, à demi paralysée et aphasique, partit avec son fils Guy-Charles pour le Danemark à Copenhague où elle s'éteignit le 9 juillet 1902.

La mère de Charles, qui s'était retirée à Lagrasse ,survécut cinq années à son fils. La maison familiale étant habitée par son cousin Alexandre aubergiste, elle demeurait un peu plus bas au numéro 3 de la rue Saint Michel ce qui a pu faire supposer qu'il s'agissait là du berceau lagrassien de la famille Cros ; or il n'en est rien. Elle y décéda le 11 mars 1893 à l'âge de 88 ans. Charitable malgré ses modestes moyens, après sa mort les mendiants demandaient où était la dame aux cheveux blancs. Sa disparition mettait ainsi un point final à l'histoire locale de cette singulière mais non moins attachante famille lagrassienne.

Par la suite en 1903, l'éditeur Stock étant réticent, la poétesse Renée Vivien fit publier à ses frais le Coffret de santal en achetant cinquante exemplaires permettant de réaliser déjà la troisième édition des poèmes.

En 1908 paraît le deuxième recueil de vers inédits de Charles rassemblés par son fils, le poète Guy-Charles Cros sous le titre « Le collier de griffes ». Le Coffret de santal est également réédité comme il le sera plus tard en 1922 soit cinq éditions.

Fin avril 1927 deux journées furent consacrées à fêter le cinquantenaire de la découverte du phonographe par la chambre syndicale de l'industrie et du commerce français de Paris avec un banquet sous la présidence du ministre du commerce et une séance à la Sorbonne dédiée au souvenir du poète. Le même jour (30 avril) une plaque commémorative fût également apposée au 5 de la rue de Tournon (VIe) mentionnant : « Charles Cros, poète et savant français, inventeur du phonographe est mort dans cette maison le 9 août 1888 » avec un médaillon le représentant de profil. Son nom a aussi été donné

à une rue de Paris dans le XXe arrondissement.

Une conférence fût aussi donnée à Carcassonne le 10 mai 1927 à l'Eden Théâtre au cours d'une soirée organisée en l'honneur de l'inventeur du phonographe. L'année suivante pour le cinquantenaire de la constitution des Hydropathes une nouvelle manifestation eut lieu, aussi bizarre que cela paraisse, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne sous la présidence d'Édouard Herriot, président du conseil des ministres et en présence des anciens Hydropathes survivants.

Depuis sa mort de très nombreux articles et publications ont été consacrés à la vie et à l'œuvre de Charles Cros ainsi que quelques importants ouvrages comme celui des éditions Gallimard paru en 1970 dans sa célèbre collection « Bibliothèque de la Pléïade » témoins de l'intérêt qu'il a toujours suscité.

Tout le monde connaît l'académie Charles Cros qui récompense chaque année un disque talentueux. Même les littérateurs étrangers ont manifesté leur considération pour le poète puisque en 1957 un étudiant britannique d'Édimbourg a choisi comme sujet de thèse « Charles Cros, l'homme et l'œuvre poétique » et plus récemment un professeur de langue et de littérature française de l'université de Rome est venu visiter l'ancienne demeure de cette famille et a consacré plusieurs études au poète.

Le 5 juillet 1955 une plaque commémorative était apposée sur la maison familiale de cette dynastie des Cros, rue Saint Michel. Au cours de cette simple mais non moins touchante petite cérémonie organisée par le Touring Club de France, le souvenir de Charles Cros fût évoqué par divers orateurs qui se succédèrent sur la petite tribune



Le dévoilement de la plaque par Castagnou. Photo A. Castel.

dressée pour la circonstance devant cette maison désormais célèbre. D'abord, en présence de nombreuses personnalités de Carcassonne et de Narbonne et de nombreux Lagrassiens, le docteur Girou de Carcassonne bien connu à l'époque comme divulgateur de l'histoire et des arts audois fit l'historique de cette famille qui « produisit trois phénomènes ». Ensuite c'est Pierre de Gorsse, mainteneur des jeux floraux de Toulouse et avocat à la cour de Paris qui dans un magistral exposé régala l'auditoire de son éloquence en relatant la vie de notre compatriote. Le colonel Cros, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier et cousin de la famille honorée pris ensuite la parole pour raconter avec humour diverses anecdotes de la vie de son célèbre parent. Le représentant



Le discours du colonel Cros. Photo A. Castel.

du préfet lui succéda à la tribune en déclarant son enthousiasme pour sa récente découverte de la vie et de l'œuvre de Charles Cros. Enfin, monsieur le maire de Lagrasse, Charles Alquier, remercia les organisateurs de cette cérémonie avant que monsieur Jean Cassagnaud (Castagnou pour les Lagrassiens) notre ancien garde-champêtre ne dévoile la plaque commémorative.

Alain Castel

Expressions locales

Aco dato dé quant St Paul èro jeun'homme
Ceci date de quand St Paul était jeune homme

A pas enbentat lou trabal, a un païssel dins l'esquino.
Il n'a pas inventé le travail, il a un piquet dans le dos.

Se rébiro coumo uno aoumeletto.
Il se retourne comme une omelette.

L'arjen a pas dé cougo.
L'argent n'a pas de queue.

Quant aourey légut la mar, mé caldra majar lous peïssés.
Quand on aura bu la mer, il faudra manger les poisson.

Es poulido coumo un tioul d'agassou.
Elle est jolie comme un cul de pie.

Béou coum'un traouc.
Il boit comme un trou.

Es dreit coumo un I.
Il est droit comme un I.

As pas bist péta lou reïnard.
Tu n'as pas vu péter le renard.

Té ressemblo coumo yéou.
Il te ressemble comme moi.

L'oustal té toumbara pas dessus.
La maison ne te tombera pas dessus.

As pas lébat lou pé qué té bési la sémélo.
Tu n'as pas levé le pied que je te vois la semelle.

Ba pla de la sal.
Ça va bien de sel.

Es péleut coumo un ours.
Il est poilu comme un ours.

As maï som qué talèn.
Il a plus sommeil que faim.



Expressions pas seulement réservées aux Narbonnais collectées par Jacques Alquier dans le recueil ci-dessus. À suivre...

Intoxications par le monoxyde de carbone :
Première cause de mortalité accidentelle par toxique
En France, chaque année, environ 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone : 1 000 d'entre elles doivent être hospitalisées, ces accidents pouvant laisser des séquelles a vie ; 100 en décèdent. À l'approche des fêtes de fin d'année, la direction générale de la Santé souhaite appeler chacun a la plus grande vigilance quant à l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint et des groupes électrogènes lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles, ...).
Il faut impérativement respecter les recommandations suivantes :

- N'installez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage..) : il doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.
- N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid.

Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle.
Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme.
Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fioul, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aigue, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

Pour en savoir plus
http://www.sante-sports.gouv.fr - Dossier « Intoxications au monoxyde de carbone »
INPES : http://www.inpessante.fr/CO/FAQ.html

Et en bref ...

Les élections cantonales 20 et 27 mars 2011

Vous voulez voter, mais vous n'êtes pas inscrit, quand s'inscrire ?
Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2011, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2010 .

Dans certains cas, il est toutefois possible d'être inscrit et de voter la même année. Renseignez-vous à la mairie ou sur Internet.

- ÉTAT-CIVIL -

Naissances

Colombe le 9 juillet
chez Nathalie Sevenier et Loïc Ferran

Blenda le 4 septembre
chez Elfete Murati et Beïtullah Pollomi

Mariage

Marie-Christine Reix et **Halid Belhabchi** le 16 octobre

Décès

Alain Lautier le 2 décembre à Narbonne

Repas de village

le samedi 12 février
organisé par le
comité des fêtes

Médiabus

mardi de 10 h à 12 h 30
25 janvier
22 février
29 mars

OFFRES D'EMPLOI

La commune communique qu'elle étudiera toutes les demandes d'embauche des personnes en recherche d'emploi et qui peuvent prétendre à un emploi aidé type CAE.
Les dossiers sont à déposer au secrétariat de mairie.

Cycle de 4 conférences-diaporamas

proposées par Pierre Rousset

Paysagiste- pépiniériste - Tel : 04 68 24 02 18 - Courriel : pirou.lutin@orange.fr

Entrée libre

Tout public et particulièrement personnes ayant un projet de construction,
Élus, et toutes personnes chargées de l'aménagement du territoire ainsi que de la création et de l'entretien des espaces verts.

La première conférence :
Gestion de l'eau aura lieu
le **vendredi 14 janvier**
Lagrasse, salle de la mairie à 20 h.

Gestion de l'eau

A Problématique : changement climatique, raréfaction de la ressource en eau
B quelques possibilités d'économies au foyer
C Possibilités de stockage dans cuves et citernes
D Réduire le ruissellement lors de fortes pluies, permettre l'infiltration sur place ; solutions techniques
E Introduction dans les jardins du sec
Un problème grandissant dans les Corbières, notion de code de sécheresse ; lecture de paysage et applications, quelques solutions.
F Toutes les techniques concernant la gestion de l'eau doivent être envisagées dés le début d'un projet de construction, ceci afin de rationaliser l'emploi de machines de chantier.

Les autres conférences suivront toutes les 4 à 8 semaines.

Les jardins du sec

A Notion du code de sécheresse

B Plantes indicatrices pour sécheresse, de nature, profondeur et réaction du sol.

C Lecture de paysage.

D Organiser du paysage, espaces ouvert ou fermés.

E Imaginer un choix de plantes en favorisant les plantes indigènes et celles adaptées à la sécheresse.

F Comment organiser le schéma de plantation.

G Quelques exemples.

Entretien au jardin

A Définition.

B Inclure l'entretien du jardin dés la conception de celui-ci.

C Définir les utilisations sur le terrain ainsi que les zones de haute et moyenne fréquentation diverses d'entretien.

D Par la suite situer les zones d'irrigation permanente et celles d'arrosage ponctuel et décrire les techniques appropriées.

E Description des techniques permettant le contrôle des adventices (mauvaises herbes) y compris paillage.

F Contrôle des parasites et maladies en favorisant l'introduction de plantes indigènes, purins et décoction de plantes, pièges à phéromones.

G Quelques principes de taille

« Coups de cœur» ou choix raisonné

A Critères pour le choix des plantes : Dimensions, usages, caractère persistant ou caduque, époque de floraison, de fructification, feuillage d'automne etc.

B Privilégier les aspects variés d'une plante (feuillage, parfum, arôme, écorce, bourgeons etc.) plutôt que une floraison éphémère.

C Prendre en compte la durée de vie d'une plante ainsi que de sa vitesse de croissance et des ses dimensions à l'âge adulte. Certaines ont besoin d'une situation ombragée et protégée dans leur jeunesse ; notion de plantes pionnières. Comment associer les plantes entre elles.

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune de Lagrasse.
Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal, en particulier des membres de la commission communication.

Directeur de publication : René Ortéga
Chargé de la rédaction : Philippe Descroix
Équipe de rédaction : Les élus municipaux.
Ont également participé à la rédaction de ce numéro : les enfants de l'école communale, Élisabeth Bareil, Emmanuelle Benson (Pays Corbières & Minervois), Jeannot Bourianes, Alain Castel, théâtre de l'Hyménée, Alexandra Léonard (Natura 2000), Laetitia Lopez (animatrice du FEP) Rolland Oulès, association Or, Titou (André Rey), Jacques Rivière, Pierre Rousset.

Conception graphique : Alphonse Snoeck
Saisie et mise en page : Catherine Ribo
Photocopies : Les secrétaires de la mairie.
Agrafage : Le conseil municipal
Distribution : Les agents communaux.

Vous le trouverez à la bibliothèque municipale.
Il est également envoyé par la Poste :
- aux habitants de résidences secondaires à leur domicile principal sur simple demande.
- aux mairies des communes du canton, à la maison des communes, au Pays Corbières-Minervois, aux Archives départementales de l'Aude.
Vous pouvez le télécharger au format PDF sur le site de la commune : www.lagrasse.fr

Revue de presse collectée par
M. & Mme Badiou et Mme Marthe Bernad.
Le classeur avec les articles est à l'accueil à la mairie à votre disposition pour le consulter.

POUR PARTICIPER À LA RÉUNION DE RÉDACTION

Signalez-le au secrétariat de mairie qui vous enverra une invitation pour le jour de la réunion.

Les réunions de la commission de rédaction sont ouvertes. Elles sont annoncées sur le site à la rubrique «Oyez Lagrassiens» et par affichage.

POUR LA PROCHAINE PARUTION du nº 42 Printemps 2011 aux alentours du 21 mars

Réunion de rédaction début février.
Merci de remettre vos textes et photos
avant le 25 février
à l'adresse de courriel suivante :

bulletin.lagrasse@gmail.com

Vous pouvez également contacter :
Antoine Chapelot *rapporteur commission associations*
tél : 04 68 43 15 44
Philippe Descroix *rapporteur commission communication*
tél : 04 68 43 15 48

Attention quand vous rédigez vos textes
Tenez compte dans vos annonces de la date de parution et non de celle de la rédaction de votre article.

Si vous pouvez faire un document informatique :
Merci d'utiliser :
- police de caractère Arial en 10 points
- ne pas faire de mise en forme comme les puces automatiques, retraits de paragraphes etc.
- enregistrez-le aux formats suivants au choix :

TEXTES en **.txt, .rtf ou .doc**
PHOTOS et **ILLUSTRATIONS** en **.jpg ou .pdf**

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter

CALENDRIER de FABRICATION du BULLETIN COMMUNAL

400 exemplaires édités, soit en moyenne 16 feuilles recto-verso x 400 = 6400 feuilles et 12 800 photocopies

Bulletin	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE
Réunion de rédaction	Début novembre	**Début février**	Début mai	Début août
LIMITE REMISE DES TEXTES ET ILLUSTRATIONS	25 novembre	**25 février**	25 mai	25 août
Organisation Mise en pages	du 26 novembre au 8 décembre	**du 26 février au 8 mars**	du 26 mai au 8 juin	du 26 août au 8 septembre
Vérifications Corrections	du 9 au 14 décembre	**du 9 au 14 mars**	du 9 au 14 juin	du 9 au 14 septembre
Photocopies mairie Agrafage	du 15 au 19 décembre	**du 15 au 19 mars**	du 15 au 19 juin	du 15 au 19 septembre
Distribution	21 décembre	**21 mars**	21 juin	21 septembre

VOS SUGGESTIONS / VOS CRITIQUES

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

Nom et adresse (facultatif)...

....

Lagrasse le ....

À déposer à la mairie au bureau ou dans la boite à lettres située dans la porte d'entrée.